

*Réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac,
tenue le 6 mars 2018 à la salle du Conseil de l'édifice municipal, à l'heure ordinaire des réunions,
soit 19 h 30.*

Sont présents : Monsieur Mario Guimont, maire suppléant, et messieurs les conseillers : Yves Fontaine, Jean-Claude Rodrigue, Wilfrid Bérubé, madame la conseillère Chloé Ouellet, Céline Dubé Ouellet formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Guimont.

La secrétaire trésorière assiste également à la réunion.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Guimont procède à l'ouverture de la réunion par un mot de bienvenu.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION 2018-03-30

Monsieur le maire fait lecture d'un projet d'ordre du jour.

Il est proposé par Céline Dubé Ouellet
appuyé de Yves Fontaine

Et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, en laissant le sujet « affaires nouvelles » ouvert.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2018 RÉSOLUTION 2018-03-31

Il est proposé par Jean-Claude Rodrigue
appuyé de Wilfrid Bérubé

Et résolu de faire l'adoption du procès-verbal de la réunion du 6 février 2018 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DES COMPTES DE FÉVRIER 2018 RÉSOLUTION 2018-03-32

Les listes des dépenses sont présentées aux membres du Conseil sur support papier.
Après en avoir pris connaissance et suivant information ou précisions si nécessaire,

Il est proposé par Wilfrid Bérubé
appuyé de Yves Fontaine

Et résolu que les comptes payés au montant de 123 340.40\$ en février et les comptes à payés au montant de 33 923.48\$ ainsi que les salaires payés au montant de 15 216.77\$, tels que décrits dans des listes déposées à cet effet, soient et sont adoptés.

La conciliation bancaire au 28 février 2018 est déposée.

- Je certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des présentes dépenses.

Nancy Lévesque, secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

La correspondance suivante est lue et/ou déposée au Conseil par M. le Maire et/ou la secrétaire. :

► Projet d'aménagement d'une station récréotouristique et d'un camping à la plage de Pohénégamook Résolution 2018-03-33

CONSIDÉRANT les priorités d'action identifiées dans la Stratégie de développement de l'offre touristique au Bas-St-Laurent 2014-2020 ;

CONSIDÉRANT qu'il est stipulé dans ce plan que pour atteindre la vision et le positionnement touristique dans la région, Tourisme Bas St-Laurent veut favoriser l'augmentation des investissements publics et privés dans le développement de l'offre touristique régionale; de créer

un réseau d'attraites et de produits significatifs par le développement d'un produit intégré, et, développer nos secteurs prioritaires à fort potentiel;
(Orientation 6.2. -10-12-13)

CONSIDÉRANT QUE LE tourisme nautique, le tourisme d'aventure et le tourisme nature sont des produits touristiques priorités dans la stratégie touristique de la région Bas St-Laurent;

CONSIDÉRANT que Tourisme Bas-St-Laurent a priorisé des actions concrètes et projets prioritaires à son Plan stratégique soient de favoriser la structuration du produit nautique autour des Lacs Témiscouata et Pohénégamook, de soutenir le développement de l'offre de services canot/kayak sur les plans d'eau et de seconder le développement du projet d'amélioration des infrastructures à la plage de Pohénégamook ;

CONSIDÉRANT que le Lac Pohénégamook est identifié comme un produit d'appel dans un secteur touristique prioritaire au BSL « tourisme de nature et de plein air »

CONSIDÉRANT l'expérience, l'expertise et la notoriété de Pohénégamook Santé Plein-Air 2.0 dans le développement touristique régional, son apport au développement touristique québécois et son implication dans ce projet majeur;

CONSIDÉRANT que le projet de développement récréotouristique présenté par le Centre touristique Tête-du-Lac-Pohénégamook Inc. s'inscrit intégralement dans la stratégie de développement de l'offre touristique 2014-2020 du BSL ;

CONSIDÉRANT que ce projet prévoit la diversification de l'offre d'activités à la plage municipale et le développement d'une offre d'hébergement de type camping ;

CONSIDÉRANT que le projet prévoit la mise en valeur de cette plage reconnue dans le cadre du palmarès « top 10 » comme l'une d'une des dix plus belles plages du Québec par l'installation du plus grand jeu nautique au Canada ;

CONSIDÉRANT que ce projet est issu de la volonté du milieu depuis de nombreuses années et suscite un vif intérêt autant au niveau local que régional;

CONSIDÉRANT que ce projet prévoit la création de 10 emplois saisonniers et de 3 emplois permanents dès 2018 en plus de favoriser la consolidation de 101 emplois directs existants;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra de consolider également plusieurs attraites récréotouristiques en périphérie, entre autres le Golf du Transcontinental, la Route des Frontières);

CONSIDÉRANT que ce projet est une belle opportunité pour le Témiscouata de bonifier son offre touristique afin d'en assurer le plus de retombées possibles;

CONSIDÉRANT que ce projet contribuera directement à l'atteinte des objectifs régionaux et provinciaux en matière de développement de l'industrie touristique;

Il est proposé par Céline Dubé Ouellet
Appuyé de Jean-Claude Rodrigue

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Juste-du-Lac dans la MRC de Témiscouata appuie le projet récréotouristique du CENTRE TOURISTIQUE TÊTE-DU-LAC POHÉNÉGAMOOK INC. auprès des instances gouvernementales comme projet structurant pour toute la région du KRTB et du Bas St-Laurent;

► **Invitation à l'assemblée générale annuelle de la COOP Agro-forestière**
M. Wilfrid Bérubé a été mandaté pour représenter la municipalité.

Aucun changement au conseil d'administration pour de la COOP

► M. Jean D'Amour/ réponse à la résolution envoyée au mois de janvier pour une aide financière du réseau routier. ACCUSÉ DE RÉCEPTION

► **Projet pour les sauveteurs aquatiques**
Résolution 2018-02-34

Considérant que Dégelis élabore une stratégie afin de réorganiser la formation du personnel des sauveteurs aquatiques;

Considérant que pour y arriver ils veulent engager une personne ressource afin de recenser les besoins en ressources humaine et matériel;

Considérant qu'il s'agit d'un projet régional;

Considérant que notre municipalité a un besoin en sauveteurs aquatiques qui sont formés par Dégelis;

Il est proposé par Wilfrid Bérubé
Et appuyé de Céline Dubé Ouellet

Et résolu que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac appui la démarche de Dégelis pour la réorganisation pour la phase 1;

Que nous appuyons Dégelis dans leur demande d'aide au FDT;

Et que nous contribuons pour un montant de 165\$ qui correspond à notre quote-part.

Adopté à l'unanimité.

► **Demande d'appui demi marathon du Lac Témiscouata**
Résolution 2018-02-35

Considérant que la Fondation de la Persévérance scolaire du Fleuves et des Lacs s'implique dans la 6^{ième} édition du demis marathon du Lac Témiscouata;

Considérant que l'évènement a réuni 389 participants de 47 municipalités;

Considérant que la Fondation prend en charge la prochaine édition et qu'il désire soumettre une demande de subvention au FDT

Il est proposé par Wilfrid Bérubé
appuyé de Jean-Claude

Et résolu que la municipalité de saint-Juste-du-Lac leur donne un appui moral pour soutenir leur projet

Adopté à l'unanimité.

► **DEMANDE D'APPUI CONCERNANT LE PROJET D'ACQUISITION D'UN CAMION ÉCHELLE**
- PROGRAMME « AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS
D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL »
Résolution 2018-02-36

ATTENDU QUE la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac à l'intention de procéder à l'acquisition d'un camion échelle afin d'assurer la sécurité des citoyens en améliorant les interventions des Services incendie sur le territoire du Témiscouata;

ATTENDU QUE le programme « Aide financière pour la mise en commun d'équipements d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal » parrainé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) vise, entre autres, à soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal en offrant la possibilité de financer à 50% les coûts de ce projet;

ATTENDU QUE la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac a effectué une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre de ce programme;

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata appuie la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac dans ce projet;

ATTENDU QUE le directeur du Service incendie de Témiscouata-sur-le-Lac a communiqué avec la très grande majorité de ses pairs dans chacune des municipalités pour obtenir et identifier leurs besoins de couverture concernant la nécessité d'un tel équipement pour optimiser leur couverture de risques en protection incendie (voir liste en annexe);

ATTENDU QU'advenant un sinistre majeur requérant obligatoirement les services d'un camion échelle, seuls les Services incendie de Rivière-du-Loup et d'Edmundston en sont équipés (à titre indicatif, ces services incendie sont situés à 70 km et 50 km de Témiscouata-sur-le-Lac), ce qui n'est plus un service d'urgence de proximité et met grandement en péril la vie des gens et la survie de nos entreprises;

ATTENDU QUE la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac et les Municipalités du Témiscouata ne veulent pas revivre des événements similaires qu'a pu engendrer l'incendie des Viandes DuBreton en 2002 par la perte de 425 emplois au Témiscouata, affectant ainsi toutes les municipalités par le départ

de bon nombre de leurs résidents et sans compter les conséquences désastreuses sur l'équilibre social et économique;

ATTENDU QUE la dotation d'un tel équipement procurera de la sécurité et de la quiétude à tous les citoyens, aux propriétaires d'entreprises et aux organisations communautaires et publiques;

ATTENDU QUE les Municipalités du Témiscouata pourront requérir les services d'un tel équipement selon la manière usuelle d'utilisateur/payeur dans le cadre d'un protocole d'entente à intervenir entre les parties;

ATTENDU QUE la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac déposera une demande formelle d'accompagnement financier auprès de la MRC de Témiscouata dans des fonds dédiés à appuyer la dotation de tel service au bénéfice de leur population, équipements municipaux et entreprises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Céline Dubé Ouellet
appuyé de Wilfrid Bérubé

et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac appuie le projet d'acquisition d'un camion échelle présenté par la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre de la programmation : « Aide financière pour la mise en commun d'équipements d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ».

6. DOSSIERS DU MAIRE

Dû à l'absence du maire, aucun dossier pour ce mois-ci

7. RENOUVELLEMENT BAIL DE SABLE ET DE GRAVIER/ MRC RÉSOLUTION 2018-03-37

Il est proposé par Jean-Claude Rodrigue
appuyé de Chloé Ouellet

Et résolu que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac renouvelle son bail (BNE) de sable et de gravier sur le territoire public de la MRC de Témiscouata pour un coût de 285.60\$

Adoptée à l'unanimité

8. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) POUR UN PROJET INTERNET PAR WIFI DANS CERTAINES MUNICIPALITÉS DU BAS-SAINT-LAURENT

ATTENDU que la MRC de Témiscouata a déposé le 1^{er} novembre 2017 une demande d'aide financière adressée au FARR pour mettre en place un réseau Internet Wifi dans les périmètres urbains des municipalités qui n'ont pas de service de téléphonie cellulaire;

ATTENDU que l'installation de bornes Wifi dans les rues, les parcs, et les espaces publics situés dans les périmètres urbains des municipalités est une solution alternative au problème de téléphonie cellulaire ;

ATTENDU qu'il est possible de faire des appels et de recevoir des appels avec certains téléphones cellulaires intelligents en utilisant des fonctionnalités par Wifi;

ATTENDU que la MRC de Témiscouata a déposé un projet totalisant 483 000\$, dont 385 000 \$ est demandé au FARR et 98 000 \$ seraient la contribution financière de 35 municipalités participantes réparties sur le territoire du Bas-Saint-Laurent ;

ATTENDU que la contribution de 385 000\$ du FARR serait utilisée pour l'achat et l'installation des équipements servant à la mise en place d'un réseau Internet Wifi, à raison de 11 000 \$ pour 35 municipalités participantes ;

ATTENDU que la MRC de Témiscouata agira à titre de responsable de la demande d'aide financière pour les municipalités du Bas-Saint-Laurent qui désirent faire partie du projet;

Il est proposé par Céline Dubé Ouellet
appuyé par Jean-Claude Rodrigue

et résolu à l'unanimité des membres

Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac s'engagent à verser annuellement un montant maximum de 300 \$ pour contribuer au rehaussement de la bande passante Internet ;

Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac s'engagent à remplacer, en cas de bris d'un ou des équipements, pour un montant maximal de 2 500\$, et ce, pour une durée de 5 ans à partir de la date de mise en service du projet.

Adoptée à l'unanimité.

9. SOUTIEN FINANCIER AUX LOISIRS
Résolution 2018-02-39

Considérant l'embauche de personnel pour l'entretien de la patinoire;

Considérant les besoins de faire réparer la rampe extérieure afin d'en assurer la sécurité;

Considérant qu'il y a la résolution 2005-127 qui leur accorde 1500\$/année pour l'entretien des infrastructures et l'amélioration des équipements;

Il est proposé par Wilfrid Bérubé
Et appuyé de Jean-Claude Rodrigue

Et résolu d'accorder un montant de 4 000\$ provenant du budget annuel et 3 000\$ provenant du budget améliorations au conseil du Loisirs de Saint-Juste-du-Lac

Adopté à l'unanimité.

10. FORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
Résolution 2018-02-40

Considérant que la directrice générale ne va pas au congrès annuel de l'ADMQ 2018;

Considérant qu'il sera plus avantageux d'acquérir des connaissances plus spécifiques à l'aide de cours virtuel dispensés par l'ADMQ;

Il est proposé par Céline Dubé Ouellet
Et appuyé de Yves Fontaine

Et résolu que la directrice générale suive 2 formations en ligne au coût de 368\$/chacun et cela en lieu et place que de participer au congrès annuel de l'ADMQ. Ces cours restent à déterminer.

Adopté à l'unanimité

11. Procuration auprès des différents ministères
Résolution 2018-02-41

Considérant le départ à la retraite de Mme Nicole Dubé Chouinard;

Considérant que la nouvelle directrice Mme Nancy Lévesque doit avoir accès aux différents sites gouvernementaux pour la bonne marche de la municipalité;

Il est proposé par Céline Dubé Ouellet
Et appuyé Yves Fontaine

Et résolu de donner une procuration à Nancy Lévesque à titre de directrice générale pour agir au nom de la municipalité auprès des organismes gouvernementaux.

Adopté à l'unanimité

12. COMITÉ URBANISME
Résolution 2018-02-42

Considérant les articles 145.1 à 145.8 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui permet à une municipalité de donner des dérogations mineures;

Considérant que pour accorder ces dérogations il doit y avoir un règlement adopté sur les dérogations mineures et un comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le règlement sur les dérogations mineures existe et porte le numéro 2014-263 mais qu'il y a un membre démissionnaire au CCU

Il est proposé par Wilfrid Bérubé
Et appuyé de Jean-Claude Rodrigue

Et résolu que Messieurs Gilles Michaud, Mme Marcelle Dionne et M. Arnold Pettigrew forment le nouveau CCU avec Mme Céline Dubé Ouellet, conseillère municipale.

Adopté à l'unanimité

13. POJET DÉVELOPPEMENT DE LA CDT ET DEMANDE DE FONDS AU FDT
Résolution 2018-02-43

Considérant que la Corporation de Développement Touristique veut développer le camping en ajoutant le service d'eau et d'électricité à certains de ces terrains disponibles à la location;

Considérant que ce projet de développement permettra à la CDT d'aller chercher des revenus supplémentaires;

Considérant qu'il s'agit d'un projet ayant un potentiel de développement pour notre municipalité;

Considérant que des sommes sont disponibles via le Fond de Développement des Territoires;

Il est proposé de Céline Dubé Ouellet
Et appuyé par Yves Fontaine

Et résolu que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac donne son appui à la CDT pour sa demande au FDT et que la municipalité s'engage à contribuer à la hauteur de 20% de la somme nécessaire au projet

Adopté à l'unanimité

14. tableau de bord 2018 (incendie)

Reporté à une séance ultérieure

15. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Tenue selon le règlement en vigueur.

17. CLOTURE DE LA RÉUNION
RÉSOLUTION 2018-03-43

À 8.15pm, il est proposé par Wilfrid Bérubé de clore la réunion.

Adoptée à l'unanimité

Mario Guimont pro-maire

Nancy Lévesque sec.trés.